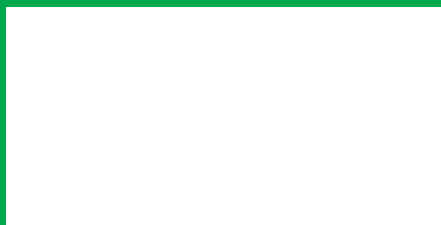


Garantie limitée et Guide d'entretien des pneus

Pneus d'autos
et de camionnettes

PNEUS  **KELLY™**



GARANTIE LIMITÉE SUR LES PNEUS KELLY^{MD}

QUI EST ADMISSIBLE?

Vous avez droit aux avantages offerts par la présente garantie limitée :

- Si vous êtes le propriétaire ou son agent agréé de pneus neufs de marque Kelly pour automobiles ou camionnettes identifiés ci-dessous; et
- Si vos pneus portent le numéro d'identification du Département des Transports américain (DOT); et
- Si vos pneus ont été utilisés uniquement sur le véhicule sur lequel ils ont été montés selon les recommandations du constructeur du véhicule ou de Kelly; et
- Si vous avez acheté vos pneus le ou après le 1^{er} février 2016.

Les pneus de camionnettes sont des pneus comportant l'inscription « LT » sur leurs flancs, ainsi que les pneus de dimensions 8-19.5 et 8R19.5 qui ne portent pas l'inscription « LT ».

CE QUI EST COUVERT ET POUR COMBIEN DE TEMPS

Tout pneu neuf mis hors service à la suite d'un état couvert par la présente garantie pendant le premier 2/32^e po (1,6 mm) d'usure de la bande de roulement ou 12 mois suivant la date d'achat, selon la première éventualité, sera remplacé gratuitement par un pneu neuf comparable de marque Kelly. Le montage et l'équilibrage sont inclus. (Sans preuve d'achat, la date de fabrication du pneu sera utilisée pour déterminer l'âge du pneu.)

AJUSTEMENT AU PRORATA

Un pneu non admissible au remplacement gratuit, mis hors service à la suite d'un état couvert par cette garantie, sera remplacé au prorata par un pneu neuf comparable de marque Kelly, à partir de la date de l'achat du pneu neuf ou lorsque les témoins d'usure deviennent visibles (usé jusqu'à 2/32^e po), selon la première éventualité. (Sans preuve d'achat, la date de fabrication du pneu sera utilisée pour déterminer l'âge du pneu.)

COMMENT SE FAIT LE CALCUL AU PRORATA?

Le prix de remplacement sera calculé en multipliant le prix de détail annoncé au moment de l'ajustement par le pourcentage utilisé de la bande de roulement originale. Vous devez acquitter les frais de montage et d'équilibrage ainsi que les taxes applicables imposées par le gouvernement. Exemple : Si votre pneu mis hors service avait une bande de roulement utile de 8/32^e po (6,35 mm) à l'origine et qu'il reste 4/32^e po (3,17 mm) d'épaisseur utile, votre bande de roulement est utilisée à 50 %; vous devrez donc payer 50 % du prix de vente annoncé d'un pneu comparable. De plus, vous devrez assumer les frais de montage et d'équilibrage ainsi qu'un montant égal à la taxe d'accise fédérale (É.-U. seulement) et toutes autres taxes applicables imposées par le gouvernement sur le pneu neuf comparable au moment de l'ajustement. Si le prix d'un pneu comparable est de 80 \$, votre coût serait de 40 \$, plus la taxe d'accise fédérale (É.-U. seulement) et toutes autres taxes applicables imposées par le gouvernement.

QU'EST-CE QU'UN PNEU COMPARABLE?

Un pneu neuf Kelly « comparable » peut être, soit un pneu de la même gamme, soit, si vous ne pouvez vous procurer ce pneu, un pneu de construction de base et de qualité similaires, mais avec une bande de roulement ou des flancs différents. Si vous achetez un pneu de remplacement plus cher, vous devez payer la différence. Tout pneu de remplacement fourni dans le cadre de la présente garantie sera couvert par la garantie Kelly en vigueur au moment du remplacement.

GARANTIE LIMITÉE SUR LA BANDE DE ROULEMENT

En plus des dispositions de cette garantie limitée pour les problèmes qu'elle couvre, tout pneu de remplacement neuf Kelly pour automobiles ou camionnettes, qui figure sur la liste ci-dessous, est couvert par une garantie contre l'usure, comme indiqué au tableau suivant jusqu'à six (6) ans ou le kilométrage indiqué, selon la première éventualité:

| <u>Pneu</u> | <u>Kilomètres/milles</u> |
|---|--------------------------|
| Charger ^{MD} GT | 80 000/50 000 |
| Edge A/S ^{MC} | 85 000/55 000 |
| Edge AT ^{MC} | 80 000/50 000 |
| Edge HP ^{MC} | 75 000/45 000 |
| Explorer ^{MD} Plus | 65 000/40 000 |
| Safari ^{MD} ATR (P-métrique seul.) | 80 000/50 000 |
| Safari ^{MD} ATR (Dim. LT seul.) | 65 000/40 000 |
| Safari ^{MD} Signature | 85 000/55 000 |

CALCUL DU COÛT RELATIF À LA GARANTIE LIMITÉE SUR LA BANDE DE ROULEMENT

Si une bande de roulement est usée de façon uniforme jusqu'aux témoins d'usure à 2/32^e po (1,6 mm) avant d'avoir parcouru le kilométrage garanti, le pneu sera remplacé au prorata, à condition de présenter la facture originale sur laquelle est indiqué le kilométrage du véhicule au moment du montage initial des pneus neufs.

Exemple : Si votre pneu est doté d'une garantie limitée de 80 000 kilomètres (50 000 mi) sur sa bande de roulement, mais ne parcourt que 56 000 kilomètres (35 000 mi) avant d'avoir atteint les témoins d'usure à 2/32^e po (1,6 mm), vous devez payer 70 % du prix d'ajustement prédéterminé ou du prix de vente annoncé d'un pneu comparable au moment de la réclamation, le prix le plus bas ayant préséance. Si le prix du pneu comparable est de 130 \$, il vous coûtera donc 91 \$, plus les frais supplémentaires, comme le montage et l'équilibrage, ainsi que les taxes applicables imposées par le gouvernement.

La garantie limitée sur la vie utile d'une bande de roulement n'est valable que si vous êtes l'acheteur original des pneus, et qu'ils ont été utilisés uniquement sur le véhicule sur lequel ils ont été montés à l'origine, selon les recommandations de Kelly ou du constructeur du véhicule.

Cependant, la garantie limitée sur la vie utile d'une bande de roulement ne s'applique pas :

- Si les pneus ont servi à un usage commercial, y compris, mais de manière non limitative, aux voitures de police et de taxi, aux comptes nationaux, gouvernementaux ou aux contrats de vente.
- Si les pneus sont en équipement d'origine.
- Si les pneus sont montés sur un véhicule autre que celui sur lequel ils ont été installés à l'origine.
- Si un pneu est altéré intentionnellement pour en modifier l'apparence après sa sortie de l'usine de production, y compris, mais de manière non limitative, par le rainurage, le ciselage, le rognage ou encore par tout matériau appliqué à la bande de roulement.

Vous devez conserver la facture originale de vos achats de pneus pour que la garantie limitée sur la vie utile de la bande de roulement soit considérée (voir Obligations du propriétaire, paragraphe B).

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

- A. Vous devez effectuer la permutation de vos pneus selon le diagramme recommandé par le constructeur du véhicule ou par le détaillant Kelly.
- B. Lorsque vous effectuez une réclamation en vertu de la garantie limitée sur la durée de vie utile de la bande de roulement, vous devez présenter la facture originale des pneus sur laquelle sont indiqués la description des pneus, le kilométrage du véhicule ainsi que la date d'installation du (des) pneu(s).
- C. Vous devez apporter le pneu pour lequel vous faites une réclamation chez un détaillant de pneus Kelly. Un pneu remplacé lors d'un ajustement devient la propriété de Goodyear Canada inc. ou The Goodyear Tire & Rubber Company.
- D. Vous devez assumer les frais encourus pour tout service supplémentaire demandé au moment de l'ajustement en rapport avec une utilisation particulière qui requiert un démontage, un montage et un équilibrage.
- E. Aucune réclamation ne sera acceptée si elle n'est pas effectuée sur le formulaire de réclamation (fourni par le détaillant de pneus Kelly) dûment rempli et là où vous, le propriétaire ou votre agent agréé, avez apporté le pneu pour un ajustement.

AUTRES PROVISIONS

Un pneu a atteint sa limite de vie utile et la couverture accordée par la présente garantie prend fin lorsque les témoins d'usure de la bande de roulement sont visibles 2/32^e po (1,6 mm), ou six (6) ans après sa date de fabrication originale ou la date d'achat originale du pneu neuf. (Sans preuve d'achat, la date de fabrication du pneu sera retenue pour établir l'âge du pneu.)

LIMITE

Cette garantie limitée est en vigueur uniquement au Canada et aux États-Unis.

CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE

La présente garantie limitée ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Un pneu présenté pour cause de mauvais roulement, dont la bande de roulement est usée au-delà du premier 2/32^e po (1,6 mm) ou un pneu présenté pour cause de mauvais roulement occasionné par des roues endommagées ou par tout état mécanique du véhicule.
- Kelly n'accorde aucune garantie ni aucun crédit lors d'une demande d'ajustement de pneu si des matériaux ont été ajoutés au pneu après qu'il ait quitté l'usine de production Kelly (composés de remplissage, agents de scellement ou substances d'équilibrage, par exemple). Si l'un de ces matériaux est la cause de sa mise hors service, le pneu ne sera pas ajusté.
- Une usure irrégulière ou des dommages causés par tout état mécanique du véhicule, par une pression de gonflage incorrecte, une surcharge, un patinage à haute vitesse, une utilisation ou un usage abusif, une négligence, une utilisation en course, par l'usage de chaînes, par un montage ou un démontage inapproprié, une réparation incorrecte, une collision avec perte totale ou par un incendie.
- Des avaries routières (y compris, mais de manière non limitative, les crevaisons, coupures, accrocs, bris par impact, etc.).
- Un pneu altéré intentionnellement pour en modifier l'apparence après sa sortie d'une usine de production Kelly (incrustations blanches sur un pneu noir ou rainurage).
- Un pneu mis hors service en raison de réparations mal faites.
- Un pneu affichant des craquelures causées par les conditions atmosphériques, acheté plus de quatre (4) ans avant la demande d'ajustement ou, si la date d'achat ne peut pas être vérifiée, un pneu fabriqué plus de quatre (4) ans avant la demande d'ajustement.
- **La perte de temps, les inconvénients, la perte d'usage du véhicule ou les dommages indirects ou accessoires.**
- Craquelures superficielles causées par les conditions atmosphériques.
- Nous ne recommandons pas l'utilisation de pneus d'été ultra haute performance en hiver; par conséquent, les craquelures dans leur bande de roulement ou leur épaulement, causées par une utilisation en hiver ne sont pas couvertes par notre garantie.

QUELS SONT VOS DROITS LÉGAUX?

Aucun représentant ni détaillant ne peut faire quelque représentation, promesse ou conclure quelque entente que soit au nom de Kelly, sauf pour ce qui est spécifié dans le présent document.

Un pneu, quelle que soit la qualité de sa construction, peut faillir en service ou peut être mis hors service pour des raisons indépendantes de la volonté du fabricant. La présente garantie ne veut en aucun cas prétendre qu'une défaillance du pneu est impossible.

La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques. Vous pourriez avoir d'autres droits qui varient d'une province ou d'un État à l'autre.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE LES GARANTIES ET DÉCLARATIONS QUI SUIVENT, QUE PNEUS KELLY DÉNIE PAR LES PRÉSENTES : TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET DÉCLARATIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. AUCUNE AUTRE GARANTIE N'EST DONNÉE ET AUCUNE AUTRE DÉCLARATION N'EST FAITE PAR PNEUS KELLY OU IMPLICITEMENT EN VERTU DE LA LOI.

LIMITATION DES DOMMAGES : EN AUCUN CAS ET EN AUCUNE CIRCONSTANCE PNEUS KELLY N'ENGAGE SA RESPONSABILITÉ ENVERS L'ACHETEUR À L'ÉGARD DES DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, DES PERTES D'EXPLOITATION OU DES PERTES D'ACHALANDAGE OU DES DOMMAGES À LA RÉPUTATION, DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, NOTAMMENT PUNITIFS OU DES FRAIS (Y COMPRIS AU TITRE DU REMPLACEMENT OU DU MODE DE TRANSPORT), DES DÉPENSES OU DES PERTES DE QUELQUE NATURE. CERTAINES PROVINCES ET CERTAINS ÉTATS INTERDISENT L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE SORTE QU'IL SE PEUT QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION QUI PRÉCÈDE NE S'APPLIQUE PAS À VOUS.

COMMENT OBTENIR UN AJUSTEMENT?

- A.** Vous devez apporter le pneu qui nécessite un ajustement chez un détaillant Kelly agréé. Un pneu remplacé relativement à un ajustement devient la propriété de Goodyear Canada, inc. ou The Goodyear Tire & Rubber Company.
- B.** Vous devez payer les taxes et tout service supplémentaire que vous aurez demandé au moment de l'ajustement, comme un dispositif de surveillance de la pression d'air et tout autre service que vous exigez au moment de l'ajustement.
- C.** Vous devez présenter votre réclamation sur un formulaire approuvé par un détaillant Kelly agréé. Le formulaire doit être entièrement rempli là où vous, le propriétaire du pneu, ou votre agent agréé, effectuez la demande d'ajustement.

AVERTISSEMENT :

Des blessures sérieuses, mortelles même, ou des dommages matériels peuvent être provoqués par :

- **UNE DÉFAILLANCE DU PNEU CAUSÉE PAR UNE PRESSION DE GONFLAGE TROP BASSE, UN SURCHARGEMENT OU UNE UTILISATION INADÉQUATE.** Suivre les recommandations dans le Manuel du propriétaire de votre véhicule ou sur l'étiquette du véhicule.
- **UNE DÉFAILLANCE DU PNEU CAUSÉE PAR UN IMPACT DOMMAGEABLE OU UN ENTRETIEN INAPPROPRIÉ.** Vous devriez faire inspecter vos pneus à intervalles réguliers par un technicien qualifié afin de déceler tout signe de dommage comme des perforations ou des marques d'impact.
- **UNE DÉFAILLANCE DU PNEU À CAUSE DE RÉPARATIONS MAL FAITES.** Consultez les procédures de réparations élaborées par la Rubber Manufacturers Association (RMA) au www.rma.org ou visitez le site www.goodyear.com pour des renseignements relatives aux procédures de réparations appropriées.

- **UNE EXPLOSION DE L'ASSEMBLAGE PNEU/JANTE À CAUSE D'UN MONTAGE INAPPROPRIÉ.** Seules des personnes qualifiées peuvent monter des pneus.
- **DES PNEUS RADIAUX MONTÉS SUR DES JANTES NON APPROUVÉES.**
- **UNE NÉGLIGENCE DE N'AVOIR PAS DÉGONFLÉ COMPLÈTEMENT LES ASSEMBLAGES SIMPLES OU JUMELÉS AVANT LE DÉMONTAGE.**
- **LE PATINAGE DES PNEUS.** Sur des surfaces glissantes comme la neige, la glace, la boue, etc., ne pas dépasser 55 km/h (35 mi/h) au compteur.
- **UN PATINAGE EXCESSIF DES PNEUS** peut aussi entraîner une désintégration des pneus ou une rupture de l'essieu.

REGISTRE DES PERMUTATIONS AUX SIX MOIS – 10 000 KILOMÈTRES

| | | |
|---|--|------|
| Relevé de l'odomètre 1 ^{er} permutation | Effectuée par (Nom du détaillant/magasin) | Date |
| Relevé de l'odomètre 2 ^e permutation | Effectuée par (Nom du détaillant/magasin) | Date |
| Relevé de l'odomètre 3 ^e permutation | Effectuée par (Nom du détaillant/magasin) | Date |
| Relevé de l'odomètre 4 ^e permutation | Effectuée par (Nom du détaillant/magasin) | Date |
| Relevé de l'odomètre 5 ^e permutation | Effectuée par (Nom du détaillant/magasin) | Date |
| Relevé de l'odomètre 6 ^e permutation | Effectuée par (Nom du détaillant/magasin) | Date |
| Relevé de l'odomètre 7 ^e permutation | Effectuée par (Nom du détaillant/magasin) | Date |
| Relevé de l'odomètre 8 ^e permutation | Effectuée par (Nom du détaillant/magasin) | Date |
| Relevé de l'odomètre 9 ^e permutation | Effectuée par (Nom du détaillant/magasin) | Date |
| Relevé de l'odomètre 10 ^e permutation | Effectuée par (Nom du détaillant/magasin) | Date |
| Relevé de l'odomètre 11 ^e permutation | Effectuée par (Nom du détaillant/magasin) | Date |
| Relevé de l'odomètre 12 ^e permutation | Effectuée par (Nom du détaillant/magasin) | Date |

GUIDE D'ENTRETIEN DES PNEUS KELLY^{MD}

La façon la plus efficace de vous assurer que vos pneus Kelly vous procurent des performances et un kilométrage satisfaisants est d'effectuer une vérification simple, mais fréquente (au moins une fois par mois) de leur pression d'air, de vérifier si l'usure de leur bande de roulement est uniforme et de porter attention au moindre dommage.

ASSUREZ-VOUS DE MAINTENIR UNE PRESSION D'AIR ADÉQUATE

Il est nécessaire de maintenir une pression d'air adéquate dans vos pneus afin d'en obtenir un rendement optimal, d'assurer votre sécurité et d'économiser du carburant. Il faut donc la vérifier souvent (lorsque vos pneus sont froids) avec une jauge de pression précise*.

Par exemple, il est difficile de juger si la pression de gonflage d'un pneu radial est suffisante ou non, uniquement en le regardant.

De plus, lorsque vous êtes au volant d'un véhicule équipé de pneus radiaux, il est difficile de « sentir » si un pneu est dégonflé ou presque à plat, parce que les sensations de conduite ne changent pas de façon significative.

***Des signes de perte de pression ou de dégonflage répété requièrent toujours une inspection par un expert qui décèlera la source de la fuite, et un démontage afin de déterminer si la fuite est réparable ou non. Pour éviter tout risque de blessures, n'essayez JAMAIS de regonfler un pneu qui a roulé un certain temps et dont la pression d'air était extrêmement basse.**

Une perte de pression lente peut être causée par une perforation, une coupure, un contact avec une bordure de trottoir, un impact quelconque ou une mauvaise assise du talon sur la jante. Une perte de pression peut être causée lors du montage lorsque (1) le talon est mal assis sur la jante, (2) le talon est déchiré par l'appareil qui installe le pneu en raison d'un manque de lubrifiant ou d'un ajustement approprié, (3) une valve ou ses composantes est défectueuse. On doit remplacer les valves lorsqu'on détecte des problèmes et chaque fois que l'on remplace un pneu.

Maintenez toujours la pression recommandée par le constructeur du véhicule, comme inscrite sur l'étiquette du véhicule ou dans le Manuel du propriétaire.

Le sous-gonflage est le principal facteur de défaillance d'un pneu. Il peut provoquer des craquelures dangereuses dans le pneu, une séparation des composants de la carcasse ou un « éclatement ». Il réduit aussi la capacité de charge du pneu parce que ses flancs s'affaissent et la résistance au roulement augmente. S'ensuivent un surcroît de chaleur et des dommages mécaniques. Maintenir une pression de gonflage adéquate est l'élément le plus important pour vous assurer de la durabilité et de la durée de vie maximale du pneu.

Inversement, le sur-gonflage augmente la rigidité du pneu. Il peut nuire au confort de roulement et provoquer des vibrations indésirables. Il augmente aussi les risques de dommages lors d'impacts.

NE SURCHARGEZ PAS VOTRE VÉHICULE

Consultez le Manuel du propriétaire. Il identifie la limite de charge de votre véhicule. Surcharger un véhicule entraîne une contrainte supplémentaire sur les pneus et sur d'autres composantes essentielles à son fonctionnement, et peut être la cause d'une tenue de route mauvaise, de l'augmentation de la consommation de carburant et provoquer une défaillance du pneu. Surcharger un véhicule peut endommager vos pneus : craquelures dommageables, séparations des composants ou « éclatement ». Ne posez jamais des pneus dont la capacité de charge est inférieure à celle indiquée sur l'étiquette d'information collée sur le véhicule. Et gardez à l'esprit que la largeur optimale de la jante est importante pour assurer au pneu une répartition de la charge et un fonctionnement satisfaisant.

La capacité de charge maximale d'un pneu P-métrique, inscrite sur le flanc, est réduite de 10 % lorsqu'il est monté sur une camionnette, un véhicule utilitaire ou une remorque. Ne posez jamais de pneus P-métriques sur une camionnette pour laquelle on recommande des pneus de remplacement « LT ».

NE FAITES PAS PATINER VOS PNEUS DE MANIÈRE EXAGÉRÉE

Évitez de faire patiner vos pneus de manière excessive lorsque votre véhicule est enlisé dans la neige, dans la boue ou le sable, ou emprisonné dans la glace. Les forces centrifuges créées par des pneus qui tournent librement à grande vitesse peuvent provoquer leur éclatement soudain et causer des dommages au véhicule, ou vous infliger des blessures graves ou à quelqu'un à proximité. Ne faites pas patiner vos pneus à une vitesse supérieure à 55 km/h (35 mi/h) au compteur. Essayez plutôt d'exercer un léger mouvement de balancier, de l'avant vers l'arrière, pour dégager votre véhicule et reprendre la route. Ne restez jamais en arrière ou près d'un pneu qui tourne librement à haute vitesse. Par exemple, lorsqu'on tente de pousser un véhicule enlisé ou qu'on effectue un équilibrage des pneus sur le véhicule.

VÉRIFIEZ LE DEGRÉ D'USURE DE VOS PNEUS

Changez toujours vos pneus lorsqu'ils ont atteint leur limite d'usure, soit lorsque la bande de roulement atteint 2/32^e po (1,6 mm) de profondeur. Tous les pneus neufs sont munis de témoins d'usure dans les rainures, visibles lorsqu'il ne reste plus que 2/32^e po (1,6 mm). De nombreux accidents sur chaussées mouillées sont causés par un dérapage, résultat d'un pneu lisse ou presque. Les pneus excessivement usés sont également plus sujets aux pénétrations.

VÉRIFIEZ VOS PNEUS POUR TOUT DOMMAGE

Une inspection fréquente (au moins une fois par mois) de l'état général de vos pneus pour déceler le moindre signe de dommage est essentielle à votre sécurité. En cas de doute, faites-les inspecter par un détaillant. Les signes d'impacts, les pénétrations, les craquelures, les nœuds, les bosses ou toute perte de pression requièrent toujours un démontage du pneu et son inspection par un professionnel. N'effectuez jamais de réparations temporaires. N'utilisez jamais de chambre à air au lieu de faire réparer le pneu convenablement. Seules des personnes qualifiées peuvent réparer des pneus.

RÉPARATION ADÉQUATE D'UN PNEU

REMARQUE : Kelly ne garantit aucune inspection ni aucun procédé de réparation. En effet, c'est au réparateur qu'incombe l'entière responsabilité d'une réparation. Celle-ci devrait être faite conformément aux procédés établis par la Rubber Manufacturers Association [RMA].

NE POSEZ JAMAIS VOS PNEUS VOUS-MÊME

Des procédures de montage inappropriées peuvent provoquer l'éclatement de l'assemblage pneu/jante, ce qui peut causer des blessures graves ou la mort. Suivez les directives du fabricant du pneu et assurez-vous que le diamètre du pneu correspond à celui de la jante. Ne montez un pneu radial pour camionnette que sur une jante approuvée pour ce type de pneu. N'appliquez aucun produit de scellement sur le talon, ce qui pourrait l'empêcher de bien s'asseoir sur la jante. Lubrifiez les surfaces du talon et de la jante qui sont en contact (y compris la chambre à air). Bloquez l'assemblage sur l'appareil de montage ou placez-le dans une cage de sécurité. RECULEZ et n'excédez jamais une pression de 40 psi (270 kPa) pour asseoir le talon. N'utilisez jamais de substance volatile ou de « beigne » en caoutchouc (« O-ring ») pour faciliter la fixation du talon. Seules des personnes formées peuvent poser des pneus.

NE POSEZ JAMAIS DES PNEUS DE DIMENSION ET DE TYPE DIFFÉRENTS SUR LE MÊME ESSIEU

Pour profiter d'une maniabilité et d'une maîtrise maximales du véhicule, Kelly recommande de poser quatre (4) pneus de types et de dimensions identiques, à moins que le constructeur du véhicule en ait décidé autrement.

⚠ AVERTISSEMENT : Consultez toujours le Manuel du propriétaire avant de remplacer un pneu, et suivez les recommandations du constructeur du véhicule à ce sujet. Le comportement routier du véhicule peut être perturbé de manière significative par un changement du type ou de la dimension du pneu. Si vous choisissez des pneus dont la dimension est différente de celle des pneus d'origine, consultez un professionnel afin de vous assurer que l'écart entre le pneu et le passage de la roue, l'indice de charge et la pression d'air sont adéquats. Il ne faut jamais excéder la capacité de charge ni la pression de gonflage maximales inscrites sur le flanc d'un pneu. Conduisez prudemment et respectez le Code de la route. Évitez les changements de direction ou de voie brusques et soudains. Si vous ignorez

cet avertissement, vous pourriez perdre la maîtrise de votre véhicule, ce qui risque de causer une collision et des blessures graves ou la mort.

Au moment de changer vos pneus, il importe de garder le même diamètre et la capacité de charge que les pneus d'origine. La pression de gonflage pourrait être ajustée afin de ne pas surcharger les pneus. Consultez les tableaux de pression de gonflage et d'indice de charge de la Tire & Rim Association, de l'Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO) ou de l'Association japonaise des fabricants de pneus automobiles (JATMA) pour les informations exactes en ce qui concerne la capacité de charge et la pression de gonflage.

NE POSEZ JAMAIS DES PNEUS DONT LA CAPACITÉ DE CHARGE EST INFÉRIEURE À CELLE REQUISE PAR LE FABRICANT D'ÉQUIPEMENT D'ORIGINE

Exemples : Beaucoup de véhicules, comme les grosses fourgonnettes, nécessitent des pneus avec une capacité de charge E, en conformité avec les recommandations du constructeur du véhicule. Un pneu avec une capacité de charge D n'est donc pas permis sur de tels véhicules.

REMARQUE : Les pneus européens-métriques pour autos et camionnettes, et les pneus P-métriques pour autos et camionnettes fabriqués ou commercialisés par Goodyear sont interchangeables à la condition qu'ils aient la même largeur de section, le même rapport d'aspect et le même diamètre de jante. **Mise en garde; Il ne faut jamais remplacer un pneu de «charge supplémentaire» (Extra Load - XL) ou un pneu renforcé par un pneu de «charge normale»(Standard Load - SL). Si le véhicule était équipé à l'origine de pneus « XL », il faut les remplacer par des pneus de dimension semblable « XL » ou un pneu renforcé.**

SUIVEZ CES AUTRES DIRECTIVES :

Si vous n'installez que deux pneus, installez les pneus dont la profondeur de bande est la plus grande à l'arrière. Si des pneus radiaux et non radiaux doivent être posés sur un même véhicule, montez les radiaux à l'arrière. Ne montez jamais de pneus radiaux et non radiaux sur le même essieu. Lorsque vous installez des pneus d'hiver ou des pneus toutes saisons sur un véhicule de performance, ils doivent l'être en jeu de quatre. Il est recommandé de ne pas monter des pneus dont les indices de vitesse sont différents. Par contre, s'il le faut, ils doivent être appariés, à l'avant ou à l'arrière. La vitesse maximale du véhicule sera alors limitée à l'indice de vitesse le plus bas.

L'utilisation d'accessoires pour augmenter la garde au sol d'un véhicule peut perturber sa stabilité. Lorsque vous changez la dimension de vos pneus, consultez toujours votre détaillant pour un jumelage optimal de la jante et du pneu, et pour vous assurer un écart suffisant entre la roue et le châssis du véhicule.

PNEUS RECHAPÉS

Kelly ne garantit pas les pneus rechapés pour automobiles et camionnettes, pour quelque raison que ce soit. Les indices de vitesse des pneus Kelly et les certificats de conformité aux normes du Department of Transportation (D.O.T.) américain sont non valides pour les pneus rechapés.

FAITES VÉRIFIER LA SUSPENSION DE VOTRE VÉHICULE, LE PARALLÉLISME, ET EFFECTUER L'ÉQUILIBRAGE ET LES PERMUTATIONS DE VOS PNEUS

Des permutations oubliées, des pièces de suspension usées, un sous-gonflage ou un sur-gonflement, un mauvais équilibrage ou un mauvais parallélisme sont des éléments qui peuvent causer des vibrations ou une usure irrégulière des pneus. Il est donc important d'effectuer la permutation de vos pneus aux intervalles recommandés par le fabricant de votre véhicule ou à un intervalle maximal de 10 000 km.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE, CONSULTEZ LA BROCHURE « GARDEZ VOS PNEUS EN FORME / ROULEZ MIEUX » PUBLIÉE PAR L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC (ACIC), UN EXEMPLAIRE PEUT ÊTRE TÉLÉCHARGÉ DEPUIS LE SITE WEB DE L'ACIC.

L'entretien des pneus de marque Kelly est assuré par Goodyear Canada par l'entremise de détaillants Kelly agréés, chez qui vous devez vous présenter pour un remplacement de pneus ou pour le service de garantie.

PNEU DE SECOURS (TEMPORAIRE)

Le pneu de secours (temporaire) est conçu pour occuper le moins de place de

rangement possible et, du même coup, jouer son rôle de pneu de secours au moment voulu. Il est rangé dans un endroit bien à lui et sa pression de gonflage est de 60 psi (405 kPa). Assurez-vous qu'il est utilisable à tout moment en vérifiant sa pression de gonflage à intervalles réguliers.

Vous pouvez l'utiliser avec les autres pneus, mais il ne doit jamais être posé sur un véhicule avec lequel il n'est pas compatible, et doit être l'unique pneu de secours posé sur un véhicule en tout temps. Afin de préserver la durée de vie de sa bande de roulement, il doit retrouver son espace de rangement aussitôt que le pneu ordinaire est réparé ou remplacé.

Les jantes d'un pneu de secours (temporaire) sont conçues expressément pour être utilisées avec des pneus de secours dont la pression de gonflage est élevée et ne doivent jamais être utilisées avec d'autres types de pneus.

SAVOIR LIRE LE NUMÉRO DE SÉRIE DU D.O.T.

D.O.T. fait référence au *Department of Transportation* américain, et est situé au bas du flanc de chaque pneu afin de prouver qu'il répond aux normes de sécurité du *Department of Transportation*, ou qu'il les dépasse.

Comprendre la signification du D.O.T.

M6MJEHOR0911

12 caractères alphanumériques = Production de l'an 2000

11 caractères alphanumériques = Production des années 1990

| | | | |
|--------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|--|
| M6 | MJ | EHOR | 0911 |
| Code de l'usine de fabrication | Code du gouvernement, dimension/pli | Code de fabrication du fabricant | Date de fabrication (9 ^e semaine de 2011) |

DURÉE DE VIE UTILE D'UN PNEU

Les pneus sont conçus et fabriqués pour vous procurer des milliers de kilomètres d'excellence. Et pour en profiter au maximum, il importe de les entretenir adéquatement, ce qui évitera des dommages qui pourraient entraîner leur retrait avant que la bande de roulement ait atteint sa profondeur minimale d'utilisation.

Il n'est pas réaliste de prédire avec précision la durée de vie d'un pneu de manière chronologique, quel qu'il soit, puisque les conditions d'utilisation varient énormément. L'état de viabilité d'un pneu sur une longue période de temps est fonction de la façon dont il a été entreposé et des conditions dans lesquelles il a été utilisé (gonflage, chargement, vitesse, avaries routières, etc.). Il ne faut pas uniquement se fier à l'apparence d'un pneu. Aussi faut-il être à l'écoute de toute modification de sa performance, comme la perte continue de pression d'air, le bruit sur la route ou la vibration, qui indique qu'il devrait être changé. Il est donc essentiel d'inspecter les pneus à intervalles réguliers (au moins une fois par mois), y compris le pneu de secours, afin de déceler des dommages et une usure prématurée, ou pour en vérifier la pression d'air.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU POUR TOUT RENSEIGNEMENT, COMMUNIQUEZ AVEC LE DÉTAILLANT KELLY LE PLUS PRÈS

1. COMMUNIQUEZ D'ABORD AVEC LE DÉTAILLANT KELLY LE PLUS PRÈS.

2. SI VOUS NÉCESSITEZ UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE :

Composez le 1 800 321-2136; courriel :
goodyear_cr@goodyear.com, ou écrivez à :
Service à la clientèle Goodyear/Kelly, Dept. 728
200 Innovation Way, Akron, OH 44316-0001

AU CANADA :

Appelez le Service à la clientèle au 1 800 387-3288
ou écrivez à : Service des relations avec la clientèle
Goodyear Canada inc.
450 Kipling Avenue, Toronto, ON M8Z 5E1

PNEUS KELLY